

AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÉSOLUTION CA18 09 0297

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2018, la résolution suivante :

Résolution CA18 09 0297 autorisant la construction d'un édicule mécanique pour le Service de l'eau de la Ville de Montréal sur le côté nord de la rue Lighthall, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark - Lot 1 996 689 du cadastre du Québec - Zone 1265 — (dossier 1180449007).

Cette résolution n'a fait l'objet d'aucune demande de participation à un référendum, a reçu l'approbation du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 28 janvier 2019.

Cette résolution est entrée en vigueur le 28 janvier 2019 et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

FAIT à Montréal, le 20 février 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert